## ART. PREMIER N° 340

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007


### LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 340

présenté par M. Quentin

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

Dans l'alinéa 28 de cet article, après le mot :

« habilitation »,

insérer le mot :

« tendant ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Harmonisation rédactionnelle (avec la rédaction proposée par le projet de loi organique pour le nouvel article L.O. 3445-2 du code général des collectivités territoriales).